EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210409-DEL142021-DE

Séance du 9 avril 2021

N° 14/2021

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation
02/04/2021

Date d'affichage
02/04/2021

L'an deux mil vingt et un, le 9 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 2 avril, s'est réuni , au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. MOREAU Régis ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme GAMEIRO Lucie ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

Mme SOLINAS Brigitte donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée

Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric

Mme CHARTIER Florence donne pouvoir à M. DE SOUSA Jean François

M. KOUAOVI Eric donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : NEANT

Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. DE SOUSA Jean Francois

OBJET

TRAVAUX CHAUFFAGE ECOLE PRIMAIRE

M. Le Maire explique au conseil municipal la défaillance du chauffage de l'école primaire rencontrée depuis des années et que suite à l'indemnisation de l'assurance décennale fin 2020, les travaux seront inscrits au BP de 2021 pour un montant de 35 000 € TTC. M. le Maire laisse la parole à M. DE SOUSA Jean François, délégué électricité. M. DE SOUSA présente 2 solutions : chauffage par pompe à chaleur non réversible ou chauffage par cassette rayonnante électrique.

Pour un meilleur confort, M. DE SOUSA propose un système de chauffage par cassette rayonnante dans les salles de classes et EPS ainsi que des radiateurs basse consommation dans le couloir. Ce type de chauffage est moins coûteux et plus facile d'entretien que le système « pompe à chaleur » auquel il faut également ajouter des radiateurs électriques dans le couloir. Un devis a été établis pour chaque solution :

- IR climatisé + LD électricité : Système de Pompe à chaleur et électricité coût de 25 491.99 € HT
- LD électricité : Système cassette rayonnante électrique coût d'environ 23 798.63 € HT

Par ailleurs, la commune est en attente d'un devis pour le remplacement des luminaires de classes pour un éclairage LED.

M. le Maire demande de choisir le système

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **OPTE** pour le système de chauffage par cassette rayonnante

Ainsi fait et délibéré le 09/04/2021, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)